MAIRIE DE FAUVERNEY

21110



CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2021

Convocation du 15 septembre 2021

Etaient présents: François BIGEARD (Maire), Benjamin BONIN (1^{er} adjoint), Johan GENDRE (2^{ème} adjoint), Bernard CORNEMILLOT (3^{ème} adjoint), Christophe POULLEAU (4^{ème} adjoint), Denis BONIN, Emmanuel EYRAUD, Marie-Anne FANJAUD, Caroline JACQUES, Sandrine LAGARDE, Elise LAMBERT, Véronique VINCENT, Jean-Luc DERECLENNE.

Absents: Cyril GIRARD, Dominique RAVERAT

Ajout d'un point 14 bis : renouvellement avenant ATSEM - Approbation

1. Extension de la ZAE de Boulouze, modification du PLU,

L'entreprise STEF TFE a fait état de son besoin d'extension de sa plateforme dans le prolongement du site actuel, sur une superficie totale de 6 hectares (parcelles ZD 76-77-30-31-7-54-57-58).

Monsieur Le Maire souhaite connaître la position du conseil municipal concernant l'extension de la zone de Boulouze. Il demande si des élus ont besoin d'explications supplémentaires pour aborder la modification du PLU. Quatre élus souhaitent des informations complémentaires.

Après délibération, le conseil approuve par 11 voix « pour », 1 « abstention » et 1 voix « contre » l'extension d'une surface de 6 hectares sur les parcelles ZD 76-77-30-31-7-54-57-58 uniquement.

D'autre part, l'entreprise STEF TFE a précisé que le déploiement de ses projets à venir implique de pouvoir réaliser des constructions d'une hauteur comprise entre 18 et 20 mètres maximum. La hauteur actuellement inscrite dans le PLU de la commune de FAUVERNEY est fixée à 15 mètres. Le conseil se prononcera ultérieurement sur une éventuelle rehausse de la hauteur des constructions.

Afin de pouvoir soutenir ce projet, le Conseil Municipal après délibération décide de procéder à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune et reclasse la zone concernée, actuellement classée A (zone Agricole), en zone Uy (zone urbaine réservée à l'implantation des activités économiques).

Les élus souhaitent qu'une attention particulière sera portée sur l'esthétisme du projet.

2. Vidéoprotection,

Monsieur Le Maire présente les différents projets de vidéoprotection du village sur les « écarts ».

Trois entreprises ont envoyé un devis :

COTTEL pour un montant de 42 482.80 € HT

SOGETREL pour un montant de 99 835 € HT

SPIE pour un montant de 32 480.68 € HT

Des aides de financement auprès de l'état FIPDR et DETR, du conseil départemental et du conseil régional pourront être sollicitées.

Il est souhaitable que la fibre soit mise à profit de ce projet.

Le conseil donne un accord de principe à la proposition de l'entreprise SPIE pour un montant de $32\,480.68\,\in\,\mathrm{HT}$;

Le plan de financement prévisionnel ainsi que les demandes de subventions seront mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil une fois tous les éléments en possession.

3. Demande de subvention passerelle,

Le Maire informe le conseil qu'il a rencontré M. Janvier du Conseil Départemental concernant le projet de création d'une passerelle au Moulin.

Le projet devra se découper en plusieurs programmes afin de pouvoir être davantage subventionné.

Ainsi une première tranche pourra concerner : le lancement de la passerelle,

Une seconde tranche : le chemin traversant le parc Renot,

Une troisième tranche : le chemin allant au moulin, Une dernière tranche : le chemin allant au foot.

Le conseil approuve à l'unanimité le découpage du projet et le lancement du volet concernant la passerelle. Le conseil autorise le maire à solliciter les subventions s'y référent.

4. Délibération destination du bâtiment mairie/école/logement (place de la mairie),

Afin d'avancer sur le projet de rénovation du bâtiment mairie/ancienne école primaire et logement locatif, monsieur le maire demande au conseil de se positionner sur l'avenir du bâtiment.

Après discussion, le conseil à l'unanimité exprime son souhait de faire des travaux afin de conserver la partie RDC de l'ensemble du bâtiment pour les services de la mairie (et donc une mairie entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite), et réaménager l'ensemble des étages pour un projet de logements locatifs.

5. Décisions modificatives,

Diverses décisions sont proposées :

Fécritures pour vente (et sortie de l'actif) de la remorque de la commune à l'association de chasse :

Compte 675	(D/F)	chap 042	pour 1 574 €	
Compte 775	(R/F)	chap 77	pour 1 000 €	
Compte 776	(R/F)	chap 042	pour 574 €	
Compte 192	(D/I)	chap 040	pour 574 €	
Compte 2157	(R/I)	chap 040	pour 1 574 €	
A manabation à l'amanimité				

Approbation à l'unanimité

🕝 écritures pour vente (et sortie de l'actif) de l'ancien chapiteau de la commune à l'association de chasse :

Compte 675	(D/F)	chap 042	pour 2 158 €
Compte 775	(R/F)	chap 77	pour 1 000 €
Compte 776	(R/F)	chap 042	pour 1 158 €
Compte 192	(D/I)	chap 040	pour 1 158 €
Compte 2188	(R/I)	chap 040	pour 2 158 €
Approbation à l'unanimité			

🕝 écritures pour vente (et sortie de l'actif) des anciennes tables de l'école à la commune de Thorey en Plaine

Compte 675	(D/F)	chap 042	pour 2 219.65 €
Compte 775	(R/F)	chap 77	pour 750 €
Compte 776	(R/F)	chap 042	pour 1 469.65 €
Compte 192	(D/I)	chap 040	pour 1 469.65 €
Compte 2184	(R/I)	chap 040	pour 2 219.65 €
Approbation à l'unanimité			

Pprise en compte d'une annulation ou d'une modification de permis de construire (TA Immostef 2013)

Compte 10226 (D/I)	chap 10	pour 32 884 €	
Compte 21753 (D/I)	chap 21	pour -32 884 €	
Approbation à l'unanimité			

Participation éclairage public extérieur groupe scolaire

Compte 204172 (D/I)	chap 204	pour 21 021.38€		
Compte 21312 (D/I)	chap 21	pour -21 021.38 €		
Approbation à l'unanimité				

6. Motion contre la hausse des frais de garderie ONF,

Le maire informe le conseil qu'une motion contre la hausse des frais de garderie ONF a été portée par la FNCOFOR. Cette dernière revendique :

- les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

7. Vente et exploitation groupées concernant des châtaigniers martelés (bois Nièvre)

L'ONF de la Nièvre propose la mise en place d'une convention pour une Vente et Exploitation Groupées (VEG) concernant des châtaigniers martelés en P 9 et 11 qu'il conviendrait de commercialiser, soit 2 192.75 €.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la vente et l'exploitation. Il autorise le maire à signer la convention et accepte le bilan financier prévisionnel de l'opération dont les frais de 1% facturés par l'ONF.

8. Délibération sur l'état d'assiette 2022 (bois sur Fauverney),

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2022 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération annexée.

9. Modification du règlement de la location de la salle de Chassagne,

Devant la recrudescence des contrevenants à la location de la salle de Chassagne (personnes du village louant pour des personnes extérieures à la commune), le Maire propose de modifier le règlement.

La location de la salle de Chassagne aux habitants de Fauverney (et ascendants directs ou descendants directs) est consentie au tarif de $300 \in$ le week end + charges.

Si toutefois il s'avère que la location est en réalité pour une tierce personne, le tarif appliqué sera de 1200 € le Week end + charges + une sanction de 300 €.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

10. Référent SURICATE,

Dans le cadre de la mise en place de l'application Suricate développée par le Ministère des sports, il convient de nommer une personne ressource au sein de la commune.

L'application permet aux pratiquants lors de leurs activités sportives de nature de signaler les problèmes qu'ils rencontrent (balisage, signalétique, dépôts sauvages...).

M. Cyril GIRARD est nommé référent.

11. Groupement de commandes nettoyage des vitres,

La communauté de communes de la Plaine Dijonnaise lance un marché de groupement de commandes portant sur le nettoyage des vitres.

Le conseil approuve à l'unanimité le groupement et souhaite que la mairie en fasse partie.

12. Délibération pour remboursement de dépenses,

Mme Thomas Mélanie a effectué des achats à Carrefour Quetigny pour le compte de la mairie. Suite au changement de procédure de Carrefour, à son passage en caisse la facture n'a pas pu être imputée sur le compte ouvert au nom de la commune. Mme Thomas a réglé les achats avec ses propres fonds.

Afin de régulariser cette dépense, il convient que le conseil approuve le remboursement.

Après délibération le conseil à l'unanimité décide de rembourser Mme Thomas Mélanie pour des dépenses de fournitures et produits d'entretien pour les services de la commune effectuées le 28/08/2021, d'un montant de 335.01 € TTC.

La somme sera imputée au compte 60631.

13. Rappel des membres de la Commission Subventions,

A la suite du dernier conseil municipal, une commission demande de subvention a été créée. Il convient d'officialiser cette commission.

Sont membres: François BIGEARD, Benjamin BONIN, Denis BONIN, Sandrine LAGARDE, Cyril GIRARD, Emmanuel EYRAUD, Johan GENDRE

Prochaine réunion : jeudi 30/09 à 9H00

14. Avis enquête publique EQIOM GRANULATS,

Une enquête publique concernant une consultation sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la société EQIOM GRANULATS a été mise à disposition des élus.

Le conseil doit se prononcer sur cette enquête. Le conseil est favorable

Un point de vigilance est noté pour que les terres soient remises en terres arables.

14.BIS Renouvellement avenant ATSEM,

Mme Fourniol a démissionné de son poste d'ATSEM titulaire.

Afin d'assurer son remplacement, dans l'attente d'un titulaire,

Le conseil décide à l'unanimité de renouveler un emploi non permanent, à temps non complet à raison de 26H00 heures hebdomadaires en semaines scolaires et 0H00 en semaines de vacances scolaires (soit 20.44/35°).

Cet emploi fera l'objet d'un avenant 3 à compter du 01/10/2021 jusqu'au 30/09/2022. L'agent non titulaire percevra une rémunération selon l'IM 334.

15. Divers.

- M. le Maire informe le conseil que des devis ont été sollicités auprès de l'entreprise Girod et Arteck pour la réfection du marquage au sol et de la peinture routière.
- Diverses activités associatives ont démarré dans la salle de motricité du groupe scolaire. Une salle sera également proposée en mairie pour les anciens.
 - Monsieur le Maire souhaite que toutes les activités associatives effectuées dans les locaux communaux soient cadrées et contrôlées dès le début des activités. Les écoles devront respecter les locaux de l'école et inversement pour les associations. Pour ce faire le maire souhaite qu'un représentant de la commune soit le référent de tous ces aspects et de l'encadrement.
 - M. Jean Luc DERECLENNE sera le référent.
- Ateliers théâtre 2021-2022. La commune soutient-elle toujours ces ateliers (financièrement et prêt de salles) ? Approbation du conseil municipal.
 - Pas de réunion d'informations cette année. Distributions de flyer par l'intermédiaire de l'école et dans les boîtes aux lettres des administrés via les élus. Une information sera mise en place sur panneau pocket.
- Magazine de la Plaine Dijonnaise. Distribution par les élus.
- Remerciements de la famille Trojak pour l'intention de la commune lors des obsèques de Mme Léocadie TROJAK.
- Remerciements de la famille Bonin pour l'intention de la commune lors des obsèques de Mme Hélène BONIN,
- Denis BONIN : Les arbres de la maison Fustier dépassent sur le domaine public. Souhait que les branches soient coupées. La promut sera sollicitée.
- Caroline JACQUES : signale qu'il n'y a pas d'éclairage au fond de la rue du Moulin, côté nouvelles maisons.
- Véronique VINCENT : parking à vélos toujours en attente vers le complexe scolaire,
- Marie Anne FANJAUD : problème de branches et ronces qui débordent des propriétés des particuliers sur le domaine public. Un rappel sera fait sur panneau pocket.

Le Maire François BIGEARD